



# Lettre

## @ Secteur Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 27 juin 2019 – N°167

- ▶ **Réforme des retraites : report à la fin de l'année ?**
- ▶ **Présentation du rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites**
- ▶ **Retraites pour inaptitude : une espérance de vie inférieure d'au moins 4 ans**
- ▶ **Comité de suivi du «100%» santé**

### Réforme des Retraites

#### ▶ Réforme des retraites : report à la fin de l'année ?

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020, qui sera voté à l'automne, comportera des mesures d'économie sur l'assurance-vieillesse, avant même le vote sur la refonte des régimes de retraite. Du coup, le grand chantier que mène le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, depuis plus d'un an, semble désormais moins urgent. Les préconisations du haut-commissaire devraient être rendues d'ici au 12 juillet, puis les interlocuteurs sociaux seront à nouveau consultés.

Selon le journal « Les échos », la présentation du texte en Conseil des ministres pourrait n'intervenir qu'en décembre, au lieu de septembre. Et il ne serait finalement voté qu'après les élections municipales de mars 2020.

*FO rappelle que les régimes de retraites ne pourront pas corriger le déficit d'emploi et d'emploi stable et correctement rémunéré, sans affecter la baisse des droits à pension de toutes et tous. C'est faire payer à la Protection sociale l'échec en la matière des politiques économiques, que le Premier ministre a lui-même reconnu, constatant le maintien d'un chômage de masse et de la précarité.*

*En effet, à l'âge de la retraite la moitié des futurs retraités ne sont plus actifs, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'ils sont au chômage. La double, voire la triple peine une fois de plus ! Ce n'est pas en reculant, au final, l'âge de départ en retraite, que cela va s'arranger !*

*FO réitère son opposition à un régime universel par points qui à l'évidence conduira à un recul des droits.*

*FO condamne également la volonté gouvernementale de reporter, d'une manière ou d'une autre, à travers le PLFSS 2020, l'âge de liquidation des droits à taux plein.*

*Entre hypocrisie et bricolage (selon les termes de Madame la Ministre des solidarités) le gouvernement veut à nouveau, comme depuis 25 ans, réduire (avant de détruire?) les droits à retraite.*

### Retraites

#### ▶ Présentation du rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites

Le retour à l'équilibre du système des retraites sera un peu plus long que prévu. C'est ce qui ressort, entre autres, du rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites, présenté le 20 juin dernier.

À l'horizon 2022, sous réserve que la loi ne change pas, le dispositif resterait, en effet, dans le rouge à hauteur de 0,4 % du PIB alors que le COR anticipait un ratio de 0,2 %, dans son précédent rapport annuel. Sur le moyen terme, ce solde négatif s'expliquerait « principalement » par le recul « des ressources en pourcentage de PIB ».

Désormais, il faudrait attendre 2042 (et non plus 2036, comme escompté en 2018) pour que le système retrouve la ligne de flottaison et ce, dans l'hypothèse la plus favorable (+ 1,8 % de croissance des revenus d'activité). A l'inverse, le système resterait durablement déficitaire avec des revenus d'activité progressant à un rythme inférieur à 1,5 %.

Pour FO, plus que jamais, la question de la ressource se pose pour les régimes de retraite. Dans un pays qui est dans les Cinq ou six « plus riches du monde », que représente un demi point de PIB, surtout à un horizon aussi lointain?

<http://www.cor-retraites.fr/article541.html>

## ► **Retraites pour inaptitude: une espérance de vie inférieure d'au moins 4 ans**

Une étude réalisée par la Cnav et publiée dans Cadr'@ge nous informe que les écarts d'espérance de vie à 62 ans, chez les hommes, en 2017, entre les bénéficiaires d'une pension normale et les bénéficiaires d'une pension pour inaptitude restent de 4,7 années, et de 6,2 années avec les bénéficiaires d'une pension d'ex-invalidé. Ils sont supérieurs à 4 ans pour les femmes. Ces écarts d'espérance de vie restent proches de ceux mis en avant par la Cnav auparavant. En effet, les écarts entre les catégories de pensions n'ont que peu évolué. La différence d'espérance de vie à 60 ans chez les hommes entre les bénéficiaires d'une pension normale et les bénéficiaires d'une pension pour inaptitude était de 5,1 années sur la période 2007-2009 et de 6 années avec les bénéficiaires d'une pension d'ex-invalidé.

<https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/publications/cadrage/>

## ► **Comité de suivi du «100%» santé**

La ministre des solidarités et de la santé a réuni le 17 juin dernier, les représentants de l'assurance maladie, des organismes complémentaires et des assurés afin d'échanger sur la réforme du 100% santé. La réunion avait principalement pour objectif de poursuivre les discussions avec les complémentaires sur les tarifs pour les assurés, les frais de gestion, la lisibilité des contrats et les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la réforme du 100 % Santé. Celle-ci entre en vigueur par étapes jusqu'à assurer, au 1er janvier 2021, une prise en charge d'aides auditives, de prothèses dentaires et de lunettes de vue remboursées à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.

*Rappelons que pour nous, utiliser le terme « 100% santé » est un abus de langage, voire une tromperie que nous dénonçons. En effet, les trois postes de dépenses dont il est question sont indispensables, mais ils sont loin de représenter 100% des dépenses de santé.*

**Rendez-vous le 5 septembre 2019 pour un nouveau numéro de la lettre@FO Retraites.**

**Bonnes vacances à tous !**

